

plaidoyer

Pour un
**littoral
citoyen**

Table citoyenne Littoral Est

Version 2. - Avril 2021

Le *Plaidoyer pour un Littoral Citoyen* (version 2) est le fruit d'une démarche citoyenne et bénévole élaborée entre 2019 et 2021 et initiée par Alain Couillard, Marie-Hélène Deshaies, Simon Parent, Marcel Paré et Martial Van Neste et approuvé par le Conseil de quartier de Maizerets.

La rédaction de ce document a bénéficié de très grande participation et expertise de Simon Parent (atelier du bien commun) et France Lavoie (Action-Habitation).

Cette seconde version (la première étant en date de septembre 2020) résulte d'une collaboration des membres de la *Table citoyenne Littoral Est*

Nous invitons tous les citoyen-ne-s et organismes locaux à intégrer, partager et appuyer cette démarche se voulant démocratique et évolutive.

Pour plus d'informations, visitez le :

www.littoralcitoyen.org

Écrivez-nous au :

info@littoralcitoyen.org

Suivez-nous via le :

www.facebook.com/PourUnLittoralCitoyen

Joignez nos discussions :

<https://www.facebook.com/groups/2786235078366799>

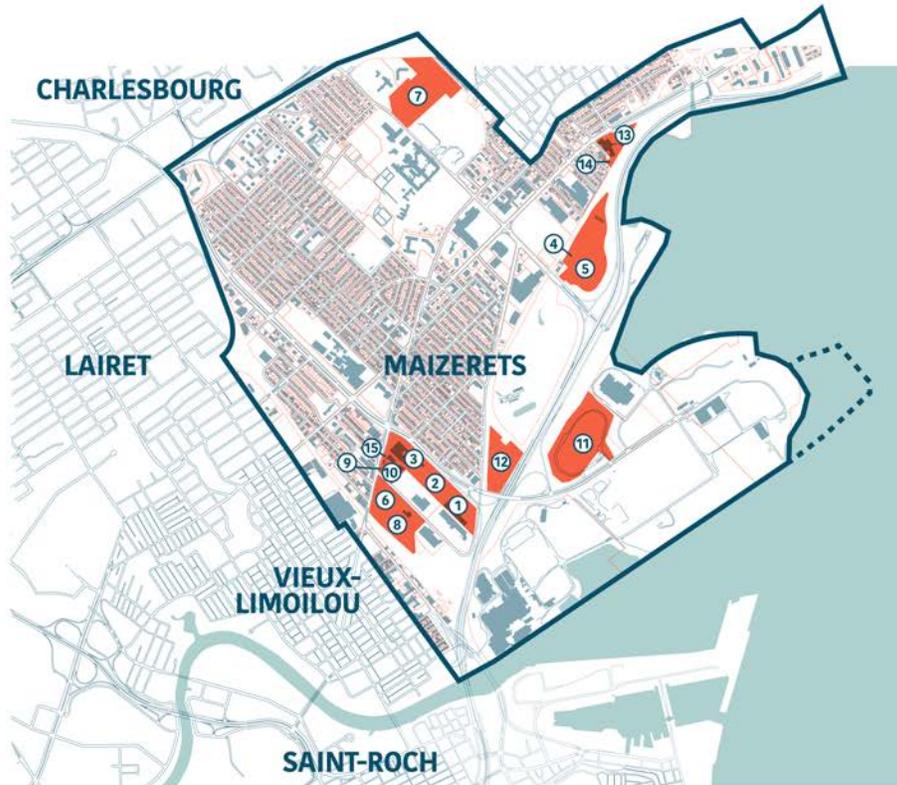
Crédits photos :

Couverture : Ville de Québec

Section 1,2,3,4 et 5 : Simon Parent

Section 6 : Le Devoir

Territoire concerné par les énoncés du Plaidoyer pour un Littoral Citoyen¹ et terrains ciblés par la Ville de Québec pour des transformations



ZONE D'INNOVATION - LITTORAL EST

TERRAIN	TENURE	SUPERFICIE (m ²)
1. Garage municipal - lot sud	Ville de Québec	45 785
2. Garage municipal - lot centre	Ville de Québec	14 030
3. Garage municipal - lot nord	Ville de Québec	25 585
4. Pro-Color	Ville de Québec	4 635
5. Ancien dépôt à neige d'Estimauville	Ville de Québec	29 800
6. Terrain vacant boul. Montmorency	Ville de Québec	12 500
7. Terrain vacant - nord de Médicago	Ville de Québec	84 500
8. Terrain vacant - nord de l'incinérateur	Ville de Québec	19 500
9. Terrain vacant - transport Giguère	Ville de Québec	2 950
10. Terrain vacant - Coop des Deux-Rives	Ville de Québec	6 900
11. Dépôt à neige Henri-Bourrassa	Ville de Québec	113 070
12. Terrain vacant - White Birch	Privé	42 180
13. Terrain Sico	Privé	23 300
14. Terrain ABBE Plastiques	Privé	2 100
15. Terrain garade Houde-Beaumont	Privé	1 200

superficie terrains publics: 359 255 m²
 superficie terrains privés: 68 780 m²



Source : Ville de Québec, 2020. *Projet de Zone d'innovation Littoral Est*
 Modifié par Table citoyenne Littoral Est, 2021.

¹ Correspond au territoire de la «Zone d'innovation Littoral Est» proposé par la Ville de Québec au gouvernement de la CAQ en août 2020.

Compte tenu...

- 1) que les quartiers Maizerets et Vieux-Limoilou sont les milieux de vie de près de 30 000 personnes (15 930 ménages)²;
- 2) que ces quartiers sont parmi les plus défavorisés de la Ville de Québec et que ses habitant.es sont durement frappé.es par d'importantes inégalités sociales et économiques³;
- 3) des effets démontrés de l'aménagement des milieux de vie pour combattre les inégalités sociales de santé⁴;
- 4) que la Ville de Québec s'est engagée à travers l'adoption de différentes déclarations et politiques (Déclaration d'urgence climatique, Vision de l'habitation; Vision de l'arbre) à améliorer de façon substantielle la qualité et les milieux de vie de ses citoyen-ne-s;
- 5) des problématiques liées à la dégradation environnementale et aux dommages causés à la santé publique par les activités industrielles du secteur existant;
- 6) que le conseil de quartier de Maizerets a adopté la Politique d'écoquartier Maizerets (2014) et la Déclaration citoyenne de Maizerets sur la santé (2015) et en considérant l'ensemble des principes qui s'y retrouvent⁵;

Nous, membres du conseil d'administration du Conseil de quartier de Maizerets et organismes de la Table citoyenne Littoral Est, demandons à ce que les discussions concernant le projet de la Zone d'innovation du Littoral-Est reposent sur l'ensemble des principes élaborés dans le document de travail suivant :

² Ville de Québec (2019). Quartier Vieux-Limoilou. *Portrait sociodémographique et économique*.

³ Direction de santé publique. (2018). *Les inégalités sociales de santé dans Basse-Ville et Limoilou-vanier. Regard spécifique sur 18 indicateurs du Plan national de surveillance*.

⁴ Raynault, M.F. (2014). "Les inégalités sociales de santé : une loi universelle" dans Noël, A. et Fahmy, M., *Miser sur l'égalité. L'argent, le pouvoir, le bien-être et la liberté*, p. 163-177.

⁵ Voir en annexes.

1. GOU VER NANCE



1. Gouvernance

Dans sa conception, exécution et évolution, le projet Littoral-Est prévoit une structure formelle permettant la participation de citoyen·ne·s des quartiers Maizerets, Limoilou et Beauport à l'ensemble des processus décisionnels. Ce comité sera constitué majoritairement de citoyen·ne·s résidant dans les quartiers et organismes locaux. Il sera formé démocratiquement⁶ pour représenter les différentes réalités socio-économiques des quartiers concernés. Un budget public alloué annuellement au comité en assurera la pérennité, l'autonomisation et l'évolution.

La structure du comité citoyen s'inspirera d'expériences concrètes et innovantes de gouvernance participative comme Louvain Est⁷ Lachine⁸ et Strasbourg, mondialement reconnue pour la mise en place de projets écologiques, collaboratifs et citoyens.

Grâce à ce comité, l'ensemble du projet reposera sur un processus de concertation et de planification collaborative assurant des prises de décisions favorables au renforcement écosystémique et social. Le projet inclura un lieu communautaire pour les activités du comité.

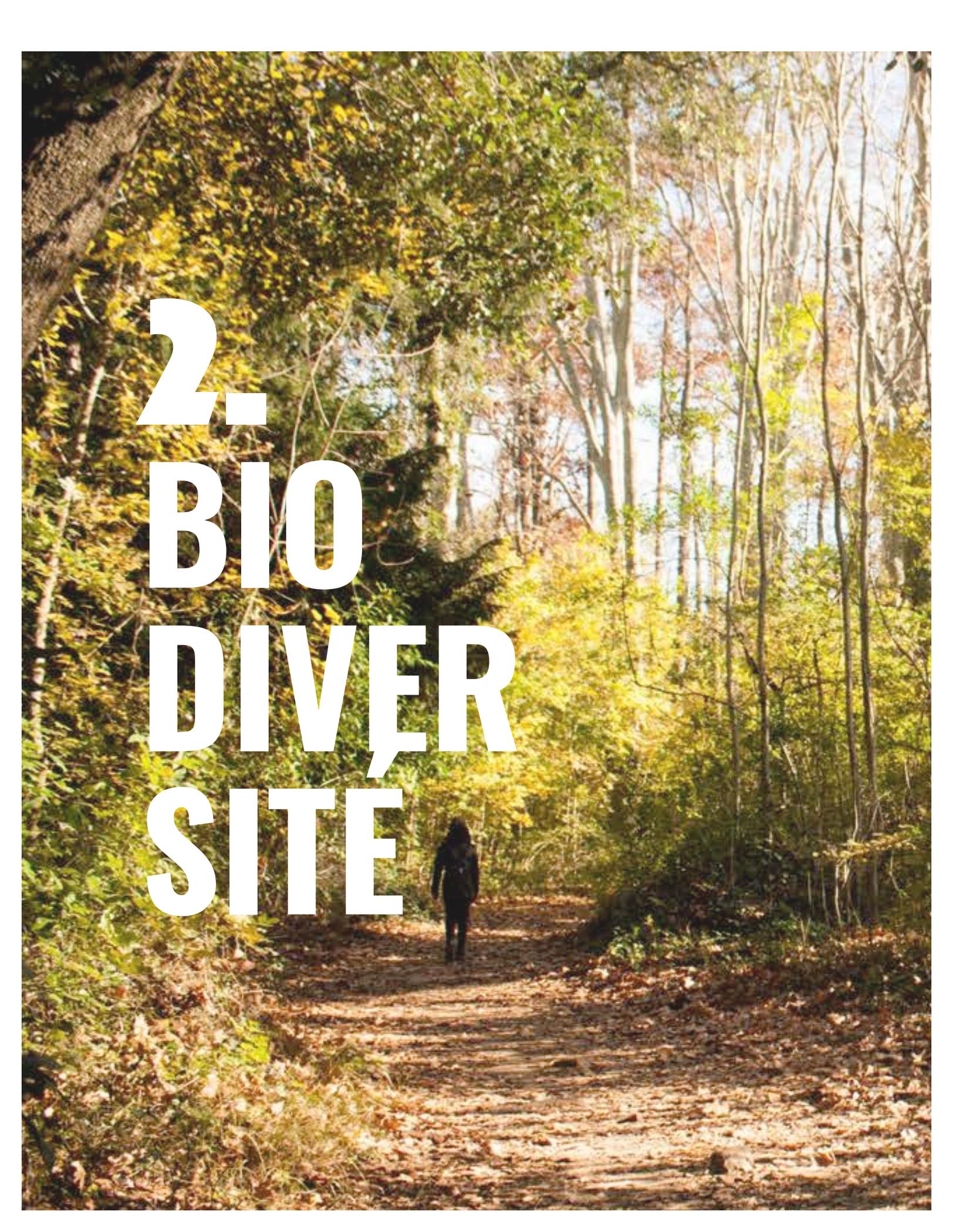
1.1 Critères d'évaluation

	Oui	Non
Le projet intègre des représentant·e·s des conseils de quartiers et d'autres organismes du milieu dans ses processus décisionnels.		
Le projet permet la formation d'un comité citoyen représentatifs des différentes réalités socio-économique des quartiers centraux.		
Le projet s'assure que des ressources suffisantes sont mises à la disposition des citoyen·ne·s pour supporter leur participation.		
Le projet supporte la transparence de ses opérations auprès des citoyen·ne·s et autres acteurs du milieu tout au long de sa conception, de son exécution et de son évolution.		
Le projet s'assure que, dans toutes ses phases, la représentation citoyenne et la diversité des repréésentant·e·s du milieu est maintenue.		
Le projet met en place des indicateurs pour l'atteinte des objectifs en regard de la biodiversité, de l'habitation, de la mixité des usages et de la mobilité. Le suivi de ces indicateurs fait partie des processus de gouvernance et de reddition de compte aux citoyen·ne·s.		

⁶ Une importance particulière devra être accordée aux mécanismes de constitution du comité.

⁷ Bureau de projet partagé (2020). *Développement du site Louvain Est*. En ligne : <https://www.realisonsmtl.ca/11047/documents/25108/download>

⁸ Concert'action Lachine (2020). *Bureau de projet partagé*. En ligne : <https://www.concertactionlachine.com/innovation-ecologique>

A photograph of a person walking away on a dirt path covered in fallen leaves in a forest. The trees have vibrant autumn foliage in shades of yellow, orange, and green. The scene is brightly lit, suggesting a sunny day. The text '2. BIO DIVER SITE' is overlaid in large white font on the left side of the image.

2. BIO DIVER SITE

2. Biodiversité

Toutes formes d'interventions et d'aménagements anthropiques permettront, à court, moyen et long terme, le renforcement et la régénération des écosystèmes, en passant par la flore, la faune, les sols et les bassins hydrographiques. En ce sens, les espaces aménagés (ou non) assureront le maintien et l'émergence de corridors écologiques favorables à la cohabitation de différentes espèces vivantes, que ce soit par l'aménagement de parcs, la renaturalisation des berges, la culture de forêts agro-nourricières⁹ ou l'implantation d'un réseau permaculturel. Ces espaces écosystémiques, inscrits dans un réseau continu et ininterrompu assureront une cohabitation du vivant (biodiversité), et ce, dans une perspective de régénération et d'enrichissement écosystémique de long terme.

Toutes les constructions seront érigées à partir de matériaux écologiques de provenance locale en tenant compte des méthodes traditionnelles de construction «low-tech» et en favorisant toujours des savoir-faire locaux. La récupération des structures bâties (Usine White Birch, garages municipaux, piliers d'autoroutes, etc.) et l'utilisation de matières recyclées devront être priorisées et répondront aux différents usages mentionnés dans la section 4. *Mixité des usages*.

2.1 Critères d'évaluation

	Oui	Non
Le projet intègre un réseau continu et ininterrompu dédié à l'émergence et la régénération des écosystèmes (friches et boisés).		
Le projet intègre un réseau continu et ininterrompu dédié à l'agriculture urbaine (agroforestier, permaculturel, jardins collectifs et communautaires, etc.).		
Le projet permet la renaturalisation des berges.		
Le projet intègre une biodiversité indigène, diversifiée, rustique et nourricière.		
Le projet présente une sensibilité écologique pour la récupération du milieu bâti existant.		
Le projet présente une sensibilité écologique pour les matériaux employés (provenance, récupération, qualité matérielle, etc.) dans les nouvelles constructions.		

⁹ Les Greniers d'Abondance (2020). *Vers la résilience alimentaire*. En ligne : <https://resiliencealimentaire.org/?fbclid=IwAR3E0TPDfionREKYGQgyyuykv7s1dkPJFDpSt7XCWUGvrgDMVAe6XOcN59s>



3. HABI TATION

3. Habitation

Le projet du Littoral-Est présente une occasion unique de pourvoir les quartiers en logements variés répondant aux besoins des citoyen-ne-s notamment ceux des familles, des personnes âgées et des ménages à revenus modiques; il ne doit pas se réduire à l'implantation d'une zone industrielle axée sur l'innovation; l'innovation doit plutôt se faire sur un plan écologique et social.

Afin d'éviter tout débordements et mouvements spéculatifs et réduire les pressions sur les logements, toutes nouvelles constructions résidentielles s'assureront de répondre à un ratio d'un logement pour un emploi créé.

Le développement d'habitations sera novateur sur les plans de l'architecture, de la mixité sociale, de la durabilité et du verdissement.

Puisque la Ville planifie la construction de 5000 logements d'ici 2025 dont 2600 logements sociaux et abordables¹⁰ (ratio de 52%), le Littoral-Est inclura un ratio équivalent pour ce type de logements. Ceux-ci seront développés par et pour les différents groupes sociaux (OBNL et coopérative d'habitation) et seront approuvés par le comité citoyen décrit dans la section 1. *Gouvernance*. Ces habitations permettront une mixité sociale inclusive.

Actuellement, plus de 20% des ménages de la Ville de Québec paient plus de 30% de leurs revenus pour leur logement et 2088 personnes sont inscrites sur le Registre partagé, en attente d'un logement subventionné. Une part importante des nouveaux logements seront réservés aux logements communautaires et abordables.

3.1 Critères d'évaluation

	Oui	Non
Le projet permet l'implantation d'une mixité de type d'habitations.		
Le projet prévoit un ratio d'un logement bâti pour chaque emploi créé.		
Le projet présente des modèles d'habitations novateurs sur les plans de l'architecture, de la mixité sociale, de la durabilité et de l'écologie.		
Le projet prévoit un minimum de 52 % de logements communautaires et abordables.		
Le projet prévoit différents types de logements communautaires et abordables développés par et pour les citoyen-ne-s (OBNL, fiducies, coopératives, etc.).		

¹⁰ Vision de l'habitation, Ville de Québec, <https://www.ville.quebec.qc.ca/apropos/planification-orientations/habitation/vision/docs/vision-de-l-habitation-2020-2030.pdf>

A photograph of a busy pedestrian street in a city, likely Edinburgh, Scotland. The street is paved with cobblestones and is lined with historic buildings. On the right, there are shops and restaurants with outdoor seating and awnings. A church spire is visible in the background on the left. The text '4. MIXITÉ DES USAGES' is overlaid in large white letters.

4. MIXITÉ DES USAGES

4. Mixité des usages

Afin d'assurer la proximité physique des citoyen·ne·s et de permettre un quotidien basé sur la marche, le secteur du Littoral-Est intégrera l'ensemble des usages quotidiens, incluant des habitats fauniques, un réseau permaculturel et agro-forestier, des superficies dédiées à la permaculture urbaine, des habitations selon la Section 3. *Habitation*, des résidences pour artistes¹¹, 50% de fiducies foncières à vocation écologique et sociale (FUS¹² et FUSA¹³), des commerces locaux (artisans et maraîchers), des services publics (santé, éducation, savoir, culture, etc.), des communs urbains¹⁴ (modularité similaire aux noyaux paroissiaux historiques), des espaces publics, des ateliers de fabrication communautaires et des lieux de valorisation des déchets (recyclerie, quincailleries vertes, compost, etc.).

Le tout sera renforcé par l'usage de monnaies locales de Québec ainsi qu'une éthique écologique et sociale visant à internaliser et communaliser les cycles de production. À cet effet, le secteur du Littoral Est favorisera un développement commercial exclusivement local et tout développement du secteur sera réalisé en collaboration avec le comité de suivi citoyen mentionné dans la Section 1 *Gouvernance* et approuvé par ce dernier.

Les infrastructures, services et espaces aménagés bénéficieront à l'ensemble des habitant·e·s du quartier et favoriseront les liens avec Maizerets, Limoilou et Beauport. Enfin, le projet assurera un accès public aux berges pour l'ensemble des citoyen·ne·s.

4.1 Critères d'évaluation

	Oui	Non
Le projet permet un quotidien basé sur la marche.		
Le projet intègre le «commun urbain» comme centralité.		
Le projet intègre l'ensemble des services quotidiens dans des rayons de marche de 800 m (10 minutes).		
Le projet intègre des services, locaux, maraîchers et artisanaux.		
Le projet propose un ratio territorial de 50% de fiducies (FUS ou FUSA) gérées par des comités citoyens, coopératives et/ou OBNL.		
Le projet assure un accès public aux berges pour tous et toutes.		
Le projet offre des services de valorisation des matières résiduelles de proximité accessibles à l'ensemble des citoyen·ne·s.		

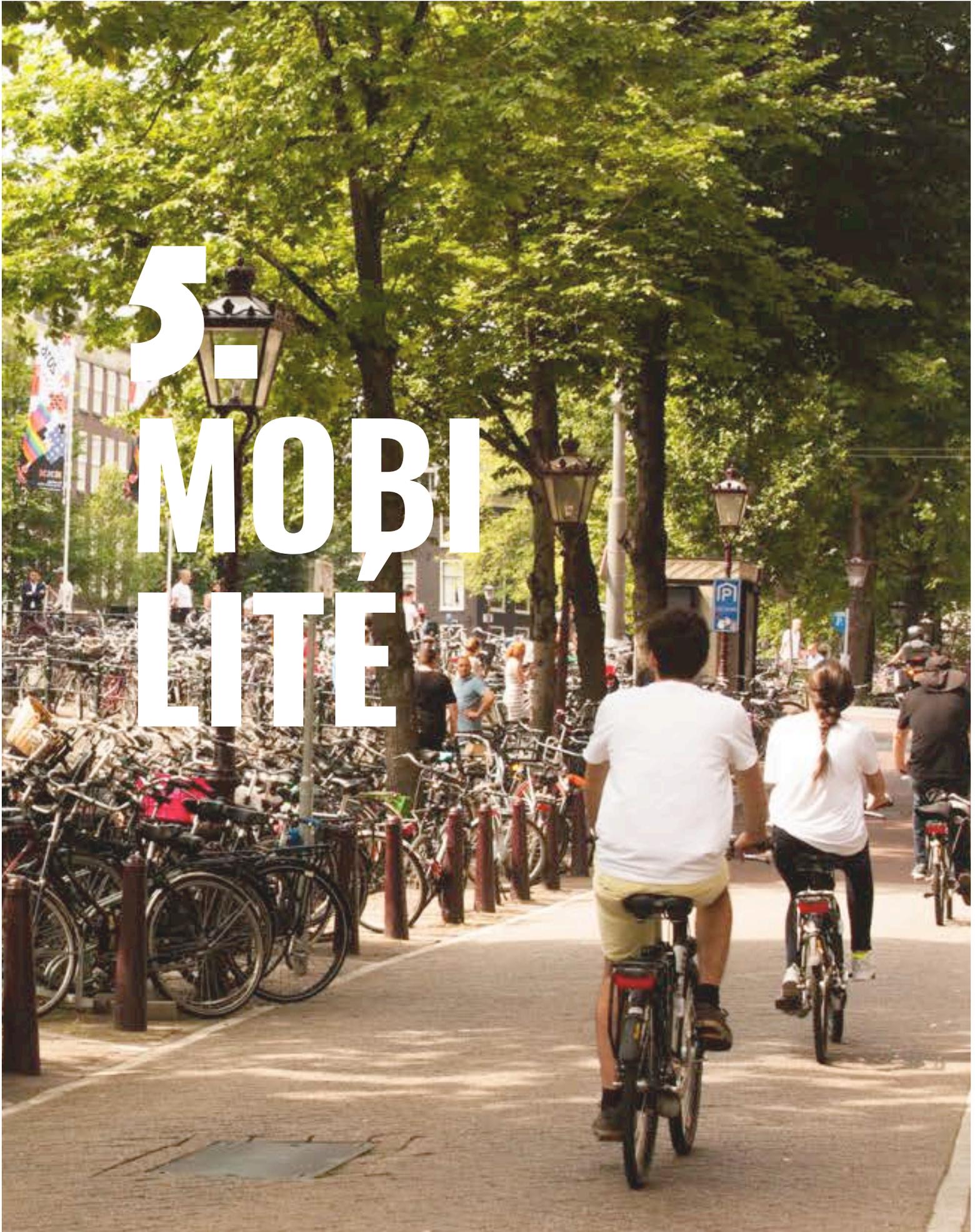
¹¹ Holzmarkt. En Ligne : <https://www.holzmarkt.com/>

¹² Territoires innovants en économie sociale et solidaire (TIESS). *Fiducie d'utilité sociale*. En ligne: <https://tiess.ca/fiducie-dutilite-sociale-transfert-et-valorisation/>

¹³ Protec-Terre. *Les FUSA*. En ligne: <http://www.protoc-terre.org/fusa>

¹⁴ C.I.T.I.E.S. Les communs urbains : regards croisés sur Montréal et Barcelone. En ligne : http://cities-ess.org/wp-content/uploads/2017/09/CITIES_fiche-communs-1_7.pdf

5- MOBI LITE



5. Mobilité

Considérant les enjeux liés à la voiture¹⁵, la position centrale du secteur et son intégration dans le Réseau de transport de la Capitale (RTC), tous les aménagements seront organisés sur la base de la marche, selon les logiques du POD (Pedestrian Oriented Development), puis complétés, aux échelles urbaine et régionale, par un système de transport collectif selon les logiques du TOD (Transit Oriented Development). Le projet intégrera un réseau cyclable utilitaire complet et permettra l'accès au réseau structurant de transport en commun (RSTC) à tous dans un rayon de 800 m (10 min) de marche.

Outre quelques espaces d'autopartage localisés près des réseaux de transports collectifs pour favoriser l'intermodalité, les aménagements du secteur Littoral-Est ne favoriseront pas l'automobile. En ce sens, le lotissement n'intégrera aucun espace de stationnement et chaque case ajoutée impliquera des coûts tenant compte des externalités environnementales et sociales de la voiture. Les seuls espaces alloués à l'automobile seront les voies dédiées à sa circulation. Toutes les voies d'implantation seront des rues partagées, aménagées pour une cohabitation conviviale des citoyen·ne·s. Le projet intégrera un réseau de ruelles, piéton et permacturel, accessible à l'ensemble des citoyen·ne·s.

Le nouveau réseau viaire s'inscrira dans la continuité des trames urbaines limitrophes existantes et permettra le franchissement des barrières urbaines entre Limoilou et Maizerets. Il sera entièrement perméable (aucun cul-de-sac) et s'organisera selon les logiques d'implantation orthogonales des quartiers ouvriers historiques tel que proposé dans le projet *Québec, ville résiliente*¹⁶.

5.1 Critères d'évaluation

	Oui	Non
Le projet priorise les piétons et facilite la marche.		
Le projet intègre un réseau complet de pistes cyclables utilitaires.		
Le projet permet à l'ensemble des citoyen·ne·s d'accéder au transport collectif dans un rayon de 800m (10 min) de marche.		
Le projet intègre un réseau complet de ruelles.		
Le projet permet l'abolition des barrières entre Limoilou et Maizerets.		
Le projet intègre des espaces de covoiturage.		

¹⁵ Pollution atmosphérique, besoins matériels liés à la fabrication des véhicules, problématiques liées à la santé publique, accidents, trafic, étalement urbain, coûts individuels et collectifs, etc.

¹⁶ Gosselin-Giguère et Parent (2018). *Québec, ville résiliente*. En ligne: <https://www.quebecresilient.com/>



6. ACCÈS AU FLEUVE

6. Accès au fleuve

En s'inspirant des propositions réalisées par les membres universitaires des écoles d'aménagement, en concertation avec la communauté locale, dans le cadre du concours « *Rêvons le Littoral Est : accès au fleuve* »¹⁷, le projet assurera une renaturalisation des berges du Saint-Laurent de manière à créer une liaison écologique continue entre le parc linéaire de la rivière Saint-Charles, le Domaine Maizerets et la Côte-de-Beauport. Les berges (baie et battures) seront publiques et accessibles à l'ensemble des habitant-es.

La baie de Beauport sera préservée de tout développement industriel et la population doit pouvoir y accéder gratuitement pour la baignade et la pratique des sports nautiques (voile légère, kayak, kite surf, etc.). Des jetées et des lieux d'observation permettront une mise en relation avec le paysage territorial et culturel qui comprend l'Île d'Orléans, Lévis et Québec.

Les battures de Beauport, quant à elles, pourront être accessibles à la population grâce à des quais sur pilotis qui seront aménagés pour circuler dans ce milieu humide. Laissées en friches ces battures, permettront à la fois l'émergence et la co-évolution d'une biodiversité indigène et nourricière, le déploiement de systèmes racinaires capables de limiter naturellement l'érosion, l'absorption de la montée des eaux¹⁸ et l'organisation d'une éducation populaire misant sur la connaissance et la reconnaissance des communautés biotiques indigènes. De plus, une décontamination par phytoremédiation sera priorisée afin d'éviter une manipulation excessive des sols et une destruction de leur microbiologie.

Afin de permettre une liaison sécuritaire entre les quartiers habités et le fleuve Saint-Laurent, l'autoroute Dufferin-Montmorency sera démantelée, convertie en boulevard urbain et ponctuée, à chaque intersection, par des traverses piétonnes et des voies cyclables.

6.1 Critères d'évaluation

	Oui	Non
Le projet assure la renaturalisation des berges du Saint-Laurent.		
Le projet permet une continuité écologique entre le parc de la rivière Saint-Charles, le domaine de Maizerets et la Côte-de-Beauport		
Le projet assure, tout le long des berges du Saint-Laurent, la prédominance d'une biodiversité indigène et comestible.		
Le projet permet l'absorption de la montée des eaux du Saint-Laurent		
Le projet retire l'autoroute Dufferin-Montmorency et favorise les accès piétons entre les quartiers limitrophes et le fleuve Saint-Laurent		
Le projet met en valeur le paysage territorial et culturel		

¹⁷ Au total, plus d'une centaine de participant-es ont pris part à l'exercice en 2021. (voir Annexes)

¹⁸ Selon les projections de Climate Central. (voir Annexes)

AN

NEXES

ANNEXE 1.

POLITIQUE D'ÉCOQUARTIER MAIZERETS

POLITIQUE D'ÉCOQUARTIER MAIZERETS

En vertu de la volonté de ses citoyenNEs, le quartier Maizerets se dote de cette politique d'Écoquartier qui établit le désir de la population de Maizerets de voir leur quartier se développer selon des critères d'amélioration continu, tels qu'ils sont établis dans la grille d'analyse d'Écoquartier Maizerets. Les citoyenNEs du quartier Maizerets s'attendent au respect de cette politique et de sa grille d'analyse d'Écoquartier Maizerets dans l'élaboration des projets de développement ayant lieu sur leur territoire de Maizerets et aspirent à une cohérence avec l'ensemble des quartiers centraux de la Ville de Québec.

Dans le but d'atteindre cet objectif, la présente politique énumère les principes ayant guidé l'élaboration de la grille d'analyse d'Écoquartier Maizerets publiquement accessible. Également, le Conseil de quartier de Maizerets s'engage à être garant de cette grille d'analyse afin d'aider les promoteurs des projets futurs à s'inscrire dans l'esprit du développement de l'Écoquartier Maizerets.

Les principes soutenant l'Écoquartier Maizerets visent d'abord à placer les citoyenNEs au centre du processus de développement du quartier, de façon à ce que ce dernier soit le reflet de sa collectivité. Ainsi, pour que les citoyenNEs s'identifient à leur quartier, le développement de celui-ci doit chercher à répondre aux principes suivants:

- augmenter le sentiment d'appartenance des citoyenNEs au quartier;
- susciter l'implication citoyenne et la participation démocratique;
- respecter et mettre en valeur les atouts patrimoniaux du quartier.

Également, les transformations qui s'opèrent dans l'Écoquartier Maizerets doivent se faire dans un souci de durabilité du milieu de vie, tant d'un point de vue

environnementale, sociale qu'économique. Afin de permettre à l'ensemble des générations actuelles et futures de combler leurs besoins essentiels tout en jouissant de leurs droits et libertés, l'équité intergénérationnelle et internationale est primordiale pour les citoyenNEs du quartier Maizerets. Le respect de cette équité se traduit par le respect de ces principes:

- opérer une bonne gestion environnementale;
- permettre une diminution des nuisances;
- assurer le bien-être, la sécurité et la santé des citoyenNEs;
- vitaliser l'économie locale

Enfin, dans le but de faciliter l'adaptation aux changements à venir, le développement de l'Écoquartier Maizerets doit tendre vers une résilience accrue de son milieu. Dans l'esprit d'amoinrir les vulnérabilités du quartier face aux éventuelles perturbations, la multiplication des réponses devant celles-ci est un enjeu important pour l'Écoquartier Maizerets. Pour y arriver, les principes suivants doivent être respectés:

- prévoir la multifonctionnalité des espaces;
- favoriser la mixité sociale et la diversité culturelle;
- préserver et augmenter la biodiversité;
- améliorer la connectivité entre les milieux.

Par l'examen des projets de transformation de l'Écoquartier Maizerets à travers la grille d'évaluation spécifiquement conçue pour répondre aux préoccupations de ses citoyenNEs, le Conseil de quartier Maizerets s'engage à promouvoir l'amélioration continue de son Écoquartier et à mettre à jour les outils qui l'encadre.

ANNEXE 2.

DÉCLARATION CITOYENNE DE MAIZERETS SUR LA SANTÉ, LA PROTECTION DE LA SÉCURITÉ, DE L'INTÉGRITÉ ET DE LA QUALITÉ DE VIE DES PERSONNES FACE À LEUR ENVIRONNEMENT (2015)

15-05-25 DÉPÔT DE DOCUMENT - DÉCLARATION CITOYENNE DE MAIZERETS SUR LA SANTÉ, DE LA PROTECTION DE LA SÉCURITÉ, DE L'INTÉGRITÉ ET DE LA QUALITÉ DE VIE DES PERSONNES FACE À LEUR ENVIRONNEMENT

Il est rappelé que la déclaration citoyenne ci-dessous a été adoptée lors de l'assemblée générale 2014. Il est convenu qu'elle sera publicisée et qu'elle devrait guider le traitement des différents dossiers.

Préambule

Le Conseil de quartier de Maizerets soumet à la consultation publique une partie de son plan d'action au sujet de la prise en charge par le milieu des problèmes de santé de la population découlant de l'environnement physique et social. Le présent projet de charte est une œuvre d'affirmation de l'ensemble des citoyens de Maizerets réunis en assemblée générale et a été approuvé par la majorité des citoyens.

Compte tenu notamment d'une concentration particulière de contraintes environnementales dans le quartier Maizerets comparativement aux autres quartiers, cette déclaration est également à la recherche d'application des principes sociaux généralement acceptés d'équité, de précaution, d'intégrité, de sécurité, de qualité de vie et de prévention.

Déclaration citoyenne de Maizerets sur la protection de la santé, de la sécurité, de l'intégrité et de la qualité de vie des personnes face à leur environnement

Affirmation de la prise en charge par les citoyennes et par les citoyens

1. Les citoyennes et les citoyens de Maizerets affirment la prise en charge, individuelle et collective, de leur santé, de leur sécurité, de leur intégrité et de leur qualité de vie notamment face à leur environnement, et ce par l'autonomie, l'entraide et la coopération.

Affirmation du droit à la santé, à la sécurité, à l'intégrité, à la qualité de vie et à l'équité

2. Les citoyennes et les citoyens de Maizerets affirment qu'ils ont le droit à la santé, à la sécurité, à l'intégrité, à la qualité de vie et à l'équité en matière de santé et d'environnement, et qu'ils défendront ces droits.

Demande aux autorités de coopérer à la prise en charge

3. Les citoyennes et les citoyens de Maizerets demandent aux autorités et aux organisations de tous les paliers de coopérer et de collaborer à la prise en charge, par les citoyen(ne)s, de leur santé, de leur sécurité, de leur intégrité et de leur qualité de vie face à leur environnement.

Demande aux autorités de coopérer à la prévention ou à la précaution

4. Les citoyennes et les citoyens de Maizerets demandent aux autorités et aux organisations de tous les paliers de collaborer pleinement aux démarches entreprises pour éliminer totalement les contraintes inappropriées et évitables de leur environnement, et de collaborer pleinement pour atténuer de manière efficace celles qui sont inévitables, le tout selon une approche de prévention ou de précaution.

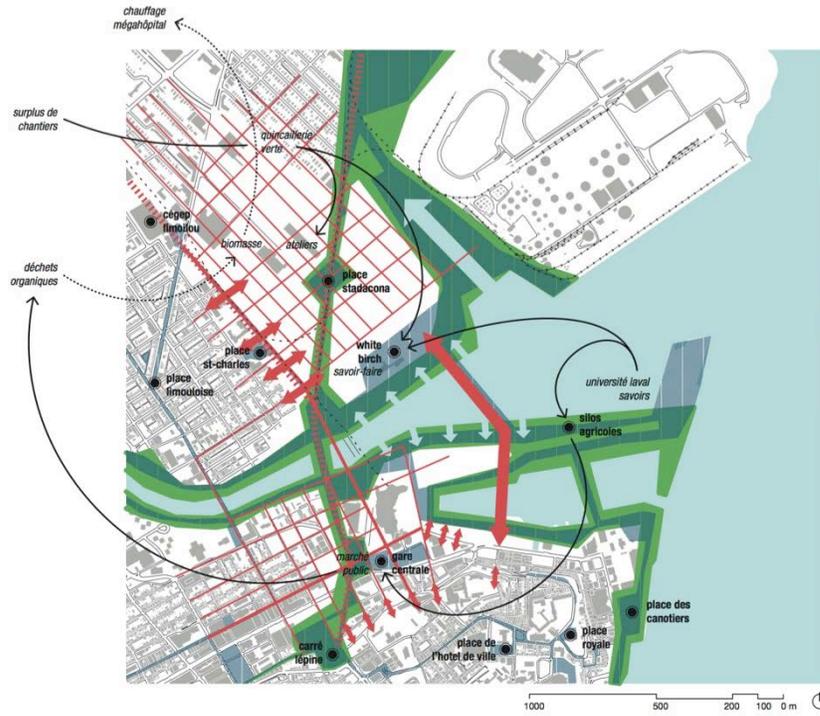
5. Les citoyennes et les citoyens de Maizerets demandent aux autorités et aux organisations de tous les paliers d'appliquer pleinement les principes propres à la protection de la santé publique, au développement durable, à l'équité en matière de qualité de l'environnement et de santé, au principe de précaution, et à la prévention des maladies et des problèmes de santé.

ANNEXE 3.

QUÉBEC, VILLE RÉSILIENTE

www.quebecresilient.com

Orientations et espaces végétalisés proposés

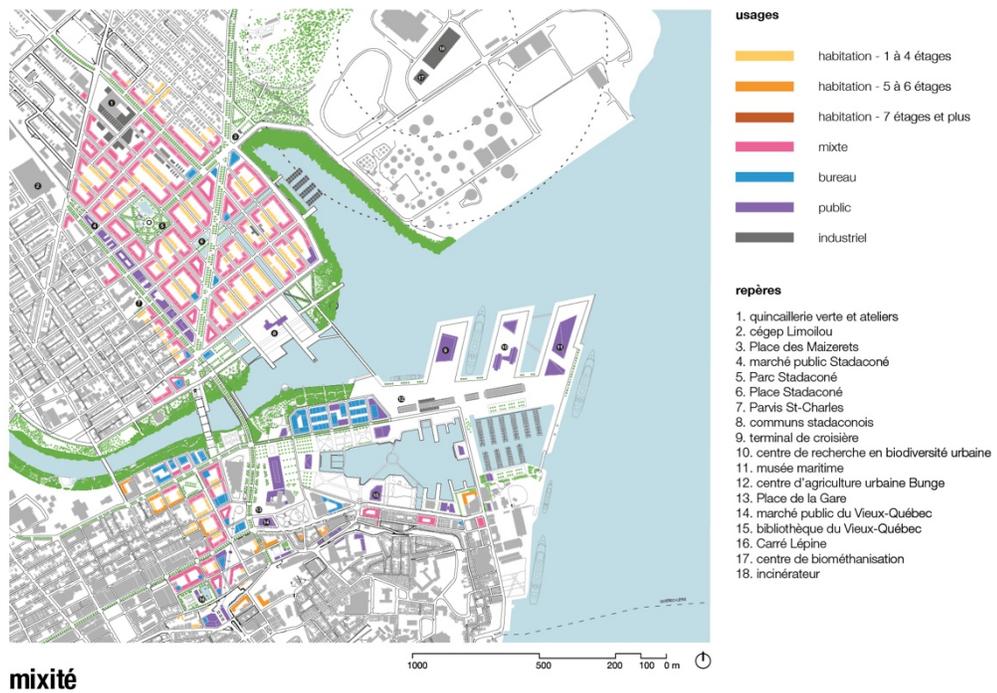
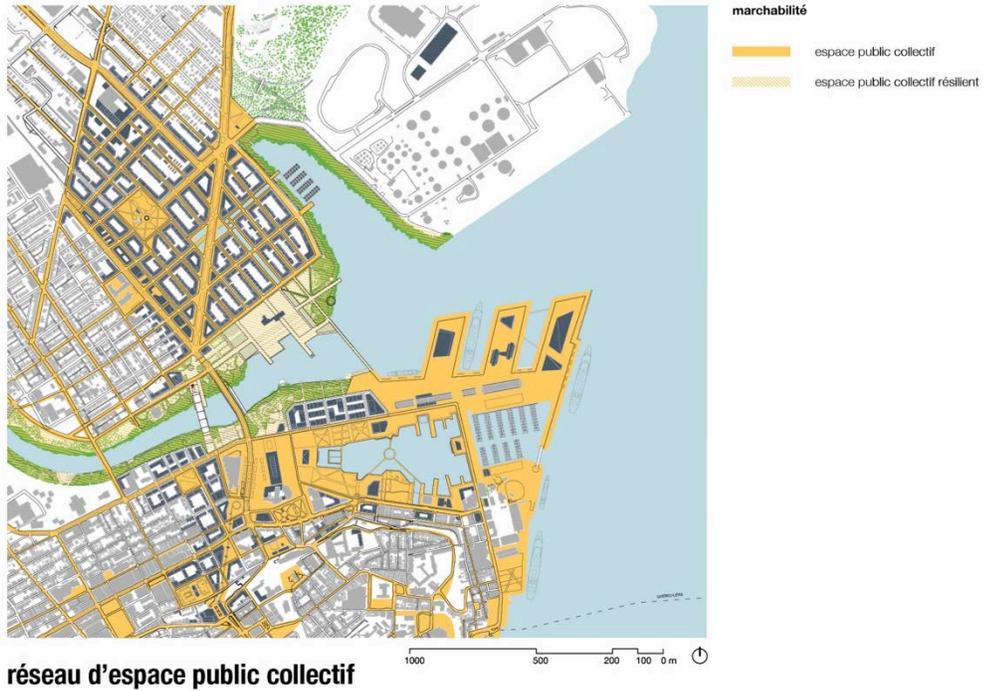


- continuité des tissus limitrophes
- perméabilité des barrières
- valorisation des traces héritées
- résilience des berges
- création de nouveaux repères identitaires
- mise en réseau de l'espace public collectif
- implantation d'un circuit court de production



- espaces végétalisés**
- existant
 - dédié à la biodiversité
 - dédié à la permaculture
- repères**
1. Domaine Maizerets
 2. Parc linéaire de la rivière Saint-Charles
 3. Bassin Louise
 4. Place des Canotiers
 5. Coteau Ste-Genève
 6. Jardin Jean-Paul-L'Allier

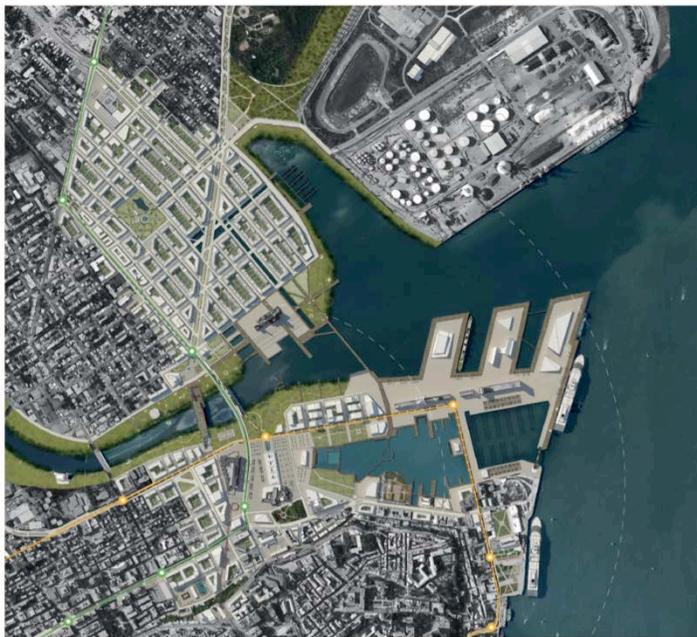
Réseau d'espace public collectif et mixité des usages proposé-es



Situation existante et plan d'aménagement proposé



Existant



potentiel de développement

Potentiel de développement

Stadaconé

- 7 400 logements
- 17 000 habitants
- 50 000 m² publics
- 125 000 m² commerciaux
- 50 000 m² bureaux
- 35 000 m² industriels légers

Vieux-Québec

- 1 900 logements
- 4 400 habitants
- 150 000 m² publics
- 40 000 m² commerciaux
- 65 000 m² bureaux
- 50 000 m² industriels légers

Saint-Roch

- 1 700 logements
- 3 800 habitants
- 36 000 m² publics
- 40 000 m² commerciaux
- 50 000 m² bureaux

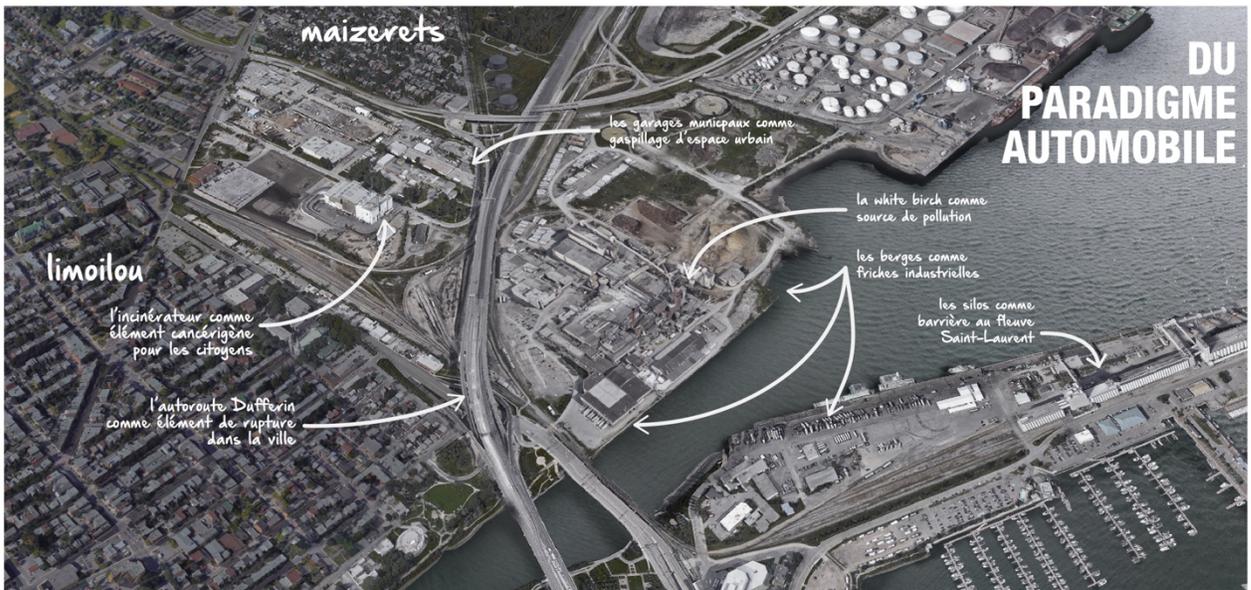
Maizerot

- 700 logements
- 1 700 habitants
- 12 000 m² commerciaux

Limoilou

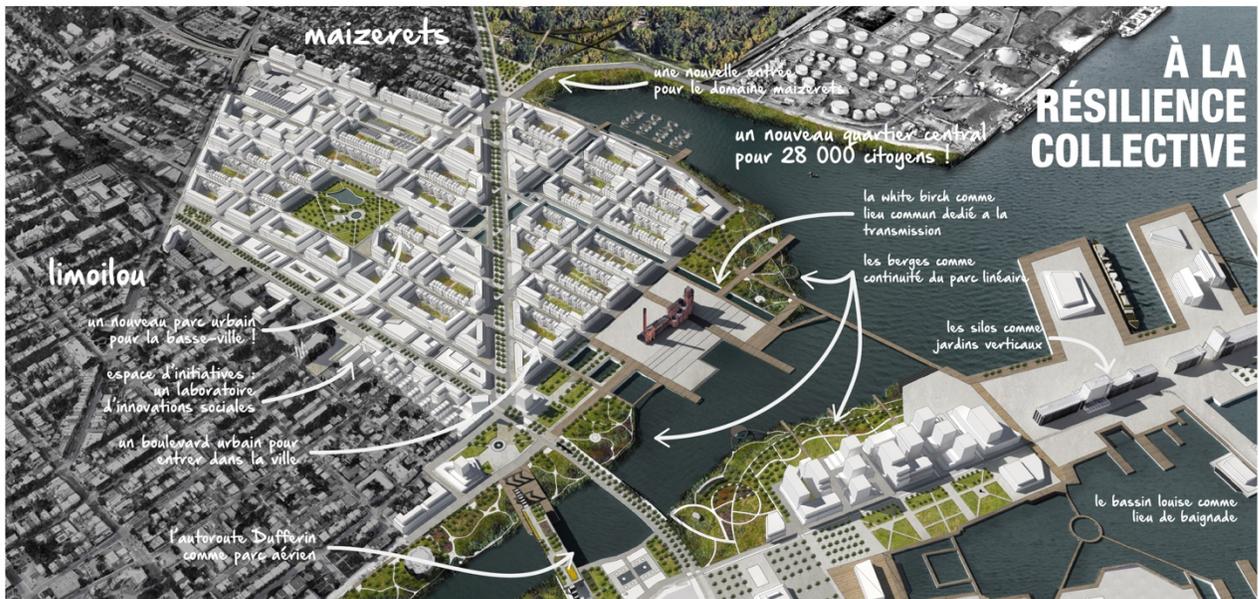
- 600 logements
- 1 300 habitants
- 9 000 m² commerciaux
- 2 500 m² industriels légers

Situation existante et plan d'aménagement proposé



trame urbaine existante

paradigme du transport individuel



trame urbaine proposée

paradigme du transport collectif

ANNEXE 4.

MONTÉE DES EAUX PRÉVUE FACE AU RÉCHAUFFEMENT CLIMATIQUE

Source : Climate Central

https://coastal.climatecentral.org/map/11/-73.9002/40.7344/?theme=water_level&map_type=water_level_above_mhhw&basemap=roadmap&contiguous=true&elevation_model=best_available&refresh=true&water_level=3.0&water_unit=ft



Élévation du Saint-Laurent : 1,5 mètres



Élévation du Saint-Laurent : 2,0 mètres



Élévation du Saint-Laurent : 2,5 mètres

ANNEXE 5.

CONCOURS UNIVERSITAIRE D'IDÉATION RÊVONS LE LITTORAL EST : ACCÈS AU FLEUVE

Équipe 1. Jean-Philippe Laliberté, Karl Gauthier, Frédérique St-Arnaud et Mathieu Emond

Équipe 2. Charlotte Audifax, Joëlle Tétreault, Xavier St-Jean, Marc-Antoine Fournier

Équipe 3. Roxanne Gaudet, Adrienne Cyr, Caroline Chartier

Équipe 4. Olivier Lalancette et Loan Laurent*

Équipe 5. Valérie Ebacher, Maude Ouellet, Olivia Duschenes Raymond

Équipe 7. Mélissa Isabel et Émile Brochu**

Équipe 8. Maxime Nadon-Roger et Alexandra Gagnon

Équipe 9. Victor Morin et Mouna Naoui

Équipe 10. Vincent Morrier, Lauriane Rioux, Félix Daudelin, Mathilde Legault-Dignard

* Prix du jury et coup de cœur du public

** Prix du jury

L'archipel Maizerets

Un haut fond parsemé d'écueils

Archipel propose l'émergence lente d'un grand parc riverain animé aux quartiers Maizerets, Vieux-Limou et Stadaconi (projeté). En s'inspirant de l'hydromorphologie qui sculpte et façonne les paysages sur le temps long, le projet invite les eaux du fleuve Saint-Laurent à submerger partiellement et progressivement le territoire pour former un archipel d'îles aux ambiances hétéroclites.

Un mouvement sur trois temporalités

Archipel s'ancre sur le temps long au rythme du départ des activités industrielles et portuaires. Peu à peu, la zone remblayée redonne du terrain à l'eau et à la nature. A cette temporalité longue s'ajoutent celle des cycles courts des saisons et des marées qui appellent à une réinterprétation et une redécouverte continue de l'expérience des rives. C'est dans la confluence de ces temporalités que la programmation du lieu s'invente collectivement au fur et à mesure que les îles se libèrent et se forment révélant leur potentialité.

La formation d'un archipel

Au gré du courant, aidée par des interventions sensibles et des techniques de renaturalisation, l'eau reprend sa place et son rôle dans le façonnement du paysage. Dans son sillage, une flore indigène riche fleurit et une faune sauvage s'établit. Au fil de la disparition des activités, l'autoroute et les voies ferrées sont démantelées et leurs tracés sont submergés pour créer des îles aux ambiances singulières, guidées par l'esprit et l'histoire du lieu. La verticalité des silos devient forêt, le relief des amas de gravier devient collines et le plat relief devient plaine et plage. L'identité paysagère des îles se pose comme un témoin de l'occupation (dépassée tout comme un générateur d'expériences nouvelles, multiples et contrastées).

Amarrer les îles

L'amarrage d'Archipel se fait en phases et en concordance avec le développement projeté du quartier Stadaconi. De nouveaux liens s'infilrent profondément dans le domaine Maizerets puis dans le quartier comme autant de ruisseaux pour rapprocher l'eau de la ville, pour inviter les citoyens vers les berges. Corridor d'appropriation collective et de biodiversité, le projet s'inscrit dans la continuité d'un parcours nature longeant la rivière Saint-Charles. Point culminant, les îles mettent en valeur l'embouchure de la rivière en offrant une vue imprenable sur le fleuve et l'île d'Orléans. Sur ce haut fond parsemé d'écueils, le grand paysage se déploie, s'offre aux yeux des visiteurs et devient un élément identitaire emblématique.



Départ des activités

Regénération du terrain

Corridor de biodiversité



Paysage emblématique

Île d'Orléans
Rivière Beauport
Fleuve Saint-Laurent

Renaturalisation des berges

Recharge de page
Végétation indigène
Technique de phytoremédiation

Espace appropriable

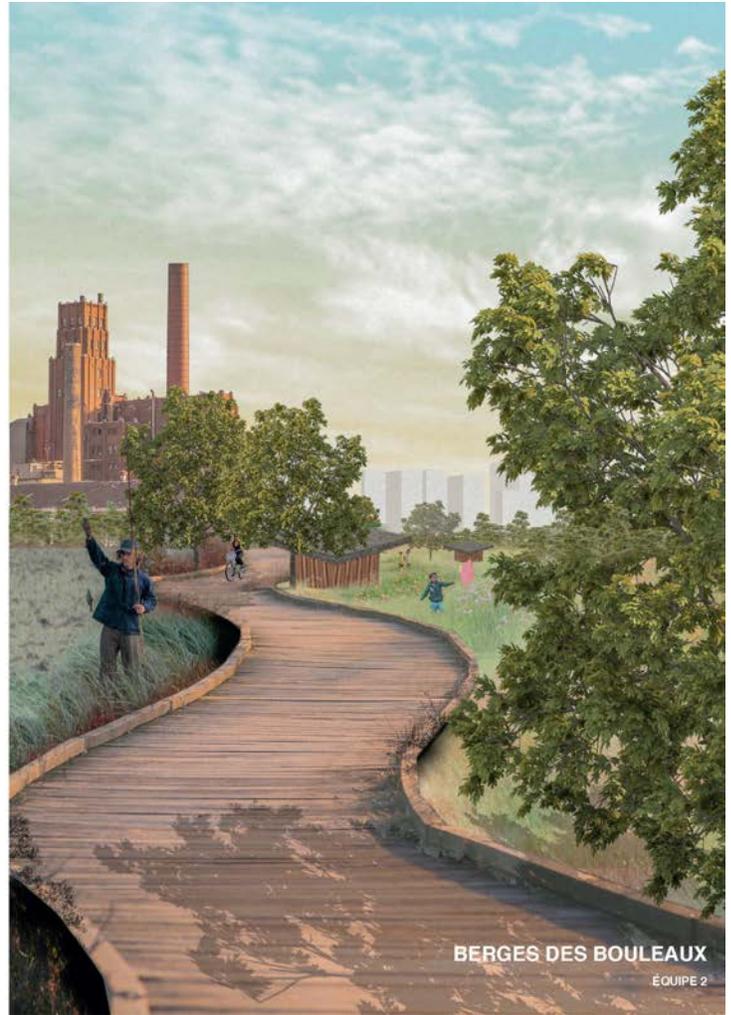
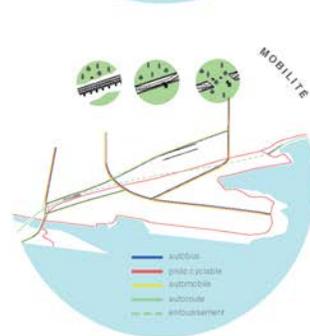
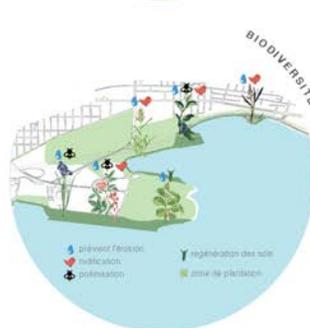
Sport nautique
Baignade dans le fleuve
SKI à voile sur les plaines
Patin à glace entre les îles
Glissade sur les collines



ÉQUIPE 1

RÊVONS LE LITTORAL EST

Concours d'idées pour stimuler l'imaginaire collectif



UNE VAGUE DE FRAÎCHEUR POUR LE LITTORAL EST



IDENTIFICATION
aménagement existant

aménagement d'un parc et d'équipements en continuité avec le Centre-Musée.

développement touristique complémentaire. Penser à un axe reliant de ville au fronton via le littoral pour le côté qui fait face au développement sportif ou de loisirs.

développement des traverses secondaires pour relier le bord du domaine.



RECONSTRUCTION
nouveau développement

réaménagement des zones existantes et de nouvelles zones de développement.

réaménagement des zones existantes et de nouvelles zones de développement.

réaménagement des zones existantes et de nouvelles zones de développement.



RECONSTRUCTION
nouveau développement

réaménagement des zones existantes et de nouvelles zones de développement.

réaménagement des zones existantes et de nouvelles zones de développement.

réaménagement des zones existantes et de nouvelles zones de développement.

RECONSTRUCTION
Zone de la Plage Nord

réaménagement des zones existantes et de nouvelles zones de développement.

réaménagement des zones existantes et de nouvelles zones de développement.

réaménagement des zones existantes et de nouvelles zones de développement.

OBSERVATION ET CONSCIENCE
aménagement de sentiers et points de vue

aménagement du littoral par l'introduction de sentiers pédestres et d'équipements qui le relient aux espaces de loisir existants.

Facilité d'habitation de points d'observation de la flore et de la faune.



CONSERVATION ET EXTENSION
préservation des zones existantes

aménagement des zones existantes et de nouvelles zones de développement.

aménagement des zones existantes et de nouvelles zones de développement.

aménagement des zones existantes et de nouvelles zones de développement.



CONSERVATION ET EXTENSION
Zone de la Plage Sud

aménagement des zones existantes et de nouvelles zones de développement.

aménagement des zones existantes et de nouvelles zones de développement.

aménagement des zones existantes et de nouvelles zones de développement.



Revitalisation des battures de Beauport

Equipe 4

Historiquement liées à la fondation de Québec, les battures de Beauport représentent un écosystème unique qui convient de conforter. Le premier geste consiste à démanteler un tronçon de l'autoroute Dufferin-Montmorency, véritable fracture dans le territoire, afin de rendre le littoral à la biodiversité et à l'Homme. Les sites dépollués par cette démolition se laissent alors envahir par les eaux saumâtres du fleuve Saint-Laurent, amenant la fabrication de nouveaux habitats pour la faune et la flore à la confluence de deux milieux. En réponse à la reconstruction du réseau routier, la construction d'un boulevard urbain va de pair avec la stratégie de protection contre les crues et permet de garantir un lien doux, durable et porous entre ville et littoral. Les vestiges de l'autoroute, abandonnée et colonisée par des plantes rudérales, deviennent la colonne vertébrale d'une nouvelle armature paysagère pour la zone d'innovation Littoral Est. Cette nouvelle étendue végétale et citoyenne, à l'échelle des Plaines d'Abraham, donne une place importante aux activités humaines. Les usages au Nord du port sont redéfinis pour accommoder des zones de loisirs avec un itinéraire pour des festivals ainsi qu'un étang comme base nautique située dans l'ancienne carrière. Les limites du site à proximité de l'estran fort place à des espaces propices à l'observation des oiseaux. Enfin, la création d'un éco-quartier au Sud de Limoëlo, incluant la conservation d'un patrimoine industriel et l'aménagement d'un grand bassin, participe à la redéfinition de l'interface entre ville et littoral.



Trois étapes pour transformer le littoral



LA BANDE MARITIME

équipe 05

Un aménagement au service d'une communauté qui se construit autour de l'appropriation des berges et du fleuve

VISION

Reconstruire la **connectivité écologique et humaine** du site en décloisonnant ses secteurs, en proposant de nouvelles opportunités d'appropriation des berges et de leurs vues et en favorisant la réémergence d'une nature intouchée



CONNECTIVITÉ ÉCOLOGIQUE



Promenade - Bande maritime
Niveau d'engram vert

CONNECTIVITÉ HUMAINE



Itinéraire piéton
Itinéraire cyclable

MISE EN VALEUR DU PAYSAGE



Vale

OPPORTUNITÉS DE CONNEXION



GESTES STRUCTURANTS

Transformation de l'autoroute en boulevard reconnectant les secteurs du site et libérant de vastes espaces à renaturaliser

Bonification des sentiers pour piétons et cyclistes retissant le domaine de Maizelets, les berges et les installations de la baie de Beauport à d'autres lieux d'intérêt en périphérie du site

Déploiement d'une bande maritime s'avancant sur l'eau redéfinissant le rapport de la communauté à l'eau au fil des saisons et des marées

Multiplication des points de vue sur l'île d'Orléans, la ville de Québec et les structures industrielles mettant en valeur le paysage bigarré et unique du Littoral Est

1 Des opportunités de promenade variées, allant de la bande maritime immersive aux sentiers pédestres et cyclistes le long du boulevard



2 Un regard renouvelé sur le paysage industriel à travers des sentiers pédestres et cyclistes qui offrent des points de vue imprenables sur l'usine de Papiers White Birch et les silos



3 Un accès aux berges facilité par la création d'un boulevard convivial, la multiplication des sentiers actifs et l'implantation de passages à niveau



Collectif 360: Parc communautaire

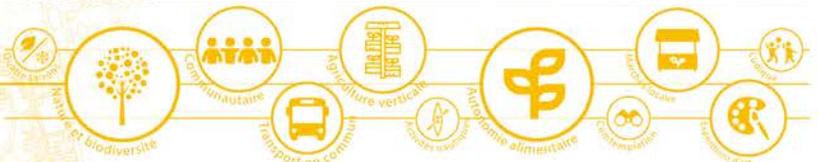
Réalisé dans le cadre de la charette Révons le Littoral Est | Équipe *7 | 15 février

Collectif 360 est un projet qui tente d'imaginer la zone du littoral est selon une vision d'harmonie entre l'humain et les milieux naturels. Il s'agit d'une proposition qui permettrait de remédier au déséquilibre écologique de ce site tout en offrant à la population une gamme de services et d'activités leur permettant de se réapproprier cet espace et d'y assurer une pérennité sociale.

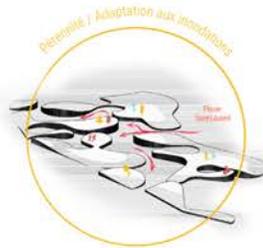
Collectif 360 se veut un parc urbain où la nature occupe une place de premier plan. La première étape du projet consiste à transformer l'autoroute Dufferin-Montmorency en boulevard et d'éloigner de la rive du fleuve. Ainsi réduite, la vitesse de circulation permet d'y positionner différentes stations de transport en commun. Les jonctions avec le boulevard Henri-Bourassa et l'avenue d'Estimaerville sont également réaménagées en intersections standards, ce qui permet d'éliminer les bretelles d'autoroute inutiles et de maximiser l'espace disponible dans le parc. Deux des bretelles du boulevard Henri-Bourassa sont entièrement transformées pour permettre les déplacements actifs, les marchés et les espaces d'exposition. Les voies de services et les voies ferroviaires de triage au sud de l'actuelle autoroute sont éliminées, et des passages piétons sont aménagés au-dessus du nouveau boulevard pour assurer la continuité entre le parc et le domaine de Maizerets. La piste cyclable est, quant à elle, déplacée plus près du fleuve.

Plusieurs projets conceptuels entourant la papeterie White Birch ont été proposés au cours des dernières années. Collectif 360 propose d'intégrer l'une ou l'autre de ces visions au sein d'un espace à vocation communautaire géré par et pour les citoyens.

Plusieurs activités sont offertes à même le parc, comme des jardins communautaires, terrains sportifs, aire gazonnée, parcours ludiques, activités nautiques, etc. En outre, la proposition inclut un centre de recherche sur la biodiversité en zone riveraine, qui permettrait non seulement à différents spécialistes de mettre en pratique différentes méthodes de restauration des berges et des sols, mais également d'effectuer des observations et des analyses in situ. Plus qu'un simple réaménagement, le parc deviendra un vecteur de changement, permettant de cultiver une expertise locale sur la gestion écologique de nos territoires. Finalement, une zone à vocation éducative est prévue, comprenant des classes en milieux naturels pouvant être réservées par les écoles de la ville.



Plusieurs perles comprenant les différents usages du parc composent l'aménagement. Cette typologie est directement inspirée des installations industrielles actuellement présentes sur le site, une manière de transformer le passé en une vision d'avenir. Ces cercles sont positionnés sur une trame linéaire qui marque une continuité avec celle du quartier Maizerets.



La montée des eaux dans le prochain siècle est inévitable. Collectif 360 propose des espaces ludiques pouvant s'adapter à ces conditions changeantes en offrant différentes expériences en fonction du niveau de l'eau. Cette stratégie peut être appliquée dans différentes zones sensibles à travers le parc, et permettre d'atténuer certains mouvements d'eau liés aux marées.



L'aménagement écologique du site tente de répondre à des objectifs de décontamination des sols et de préservation et restauration de la biodiversité. À cette fin, les activités humaines sont recueillies par rapport au fleuve, des sols perméables sont utilisés même dans les zones pavées, et différentes zones de phytoremédiation et de décontamination des sols par systèmes organiques sont mises en place.

LA MAIN VERTE

Contre-proposition du projet Littoral Est

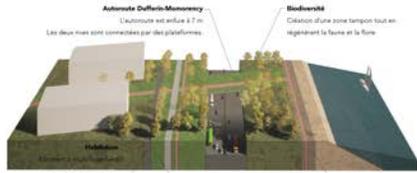
Le Littoral Est offre une occasion unique de créer un front fluvial vivant et attractif, aux habitants des quartiers limitrophes. Il permet de souligner la biodiversité de la baie de Beauport, et d'affirmer l'identité de la rive gauche de la rivière Saint-Charles. Le projet considère le fonctionnement naturel de l'écosystème des Fleuves comme base pour les orientations proposées. Il réajuste le point de Beauport pour en faire un point urbain en harmonie avec le fleuve et en augmentant sa résilience. Le maillage urbain est un maillage maillé en relation l'eau, les habitants et la végétation. Tout est s'inscrit dans une stratégie de régénération urbaine et économique du secteur basé sur quatre piliers à savoir la communauté, les ressources, le traitement et le produit. L'excavation des sols contaminés et de l'apogée des terrains vacants priorisera les opérations d'aménagement. L'eau, auparavant considérée comme un élément de risque, protège la communauté contre les inondations en dédramatisant en zones humides. Elles se prolongent vers les quartiers en vue de restaurer la biodiversité, en améliorant la qualité de l'air et engageant la communauté. La voie rapide est graduellement enterrée afin de déloger l'horizon, et d'offrir une accessibilité par la mobilité fluviale aux habitants. Outre les nouveaux espaces publics le long de la promenade fluviale, de nombreux programmes liés à l'alimentation, l'agriculture et l'économie créative apportent une nouvelle dynamique économique, sociale et culturelle. Les usages industriels-pourchasseurs conservent leurs structures, en accueillent les ateliers urbains adaptés, des serres d'agriculture urbaine, et des activités nautiques. Les projets s'alignent au diagramme de régénération proposé, en valorisant les déchets organiques, les eaux filtrées et les énergies propres. Les reconstructions proposées se caractérisent par un fort caractère patrimonial. Le parc offre des zones de loisirs et des médianes sportives accessibles aux piétons et au moyen du réseau de transport structuré de la Ville de Québec.



Concept



Mecanisme de régénération du milieu



Autovue Dufferin-Montmorency
Les deux rives sont connectées par des plateformes.
Biodiversité
Création d'une zone tampon tout en régénérant la faune et la flore.



Soil contaminé mélangé
Mélange de sol mouss contaminé avec des déchets à régler en stationnement avec de la terre de plantation.
Nouvelle zone humide
Profil de creux topographiques pour créer des états humides.
Remblais contaminés en place
Une partie du remblais contaminé existant sous les eaux submergées est laissée au plein bras en dessous de la nouvelle couche de sol.

Restauration de sites contaminés - gestion efficace des matières toxiques par la biodégradation



1- Excavation
Enlever le sol contaminé des terrains. Enlever l'asphalte des grandes surfaces de stationnement non utilisées.



2- Enfouissement de l'autoroute
L'autoroute sera enterrée graduellement en sous-sol à partir de la rivière Saint-Charles afin de restaurer le fleuve aux habitants et briser la barrière linéaire qu'elle constituait. Le parc linéaire de la rivière Saint-Charles sera prolongé.



3- Remplacement des sols
Une terre fertile sera placée dans les terrains excavés afin de recevoir les nouvelles plantations. De nouvelles voies transversales seront aménagées pour assurer une accessibilité en mobilité douce aux quartiers limitrophes.



4- Parcs et zones humides
La topographie des excavations sera soignée afin de créer des bassins d'eau, et des zones humides au cœur du quartier.



Masterplan

Légende
 Fleuve Fleuve
 Construction de patrimoine industriel, quartier des arts et spectacles, place publique
 Zones humides
 Parcours de faune et de flore
 Le point Beauport
 Activités culturelles, agriculture urbaine, promenade piétonnière, classes naturelles
 Baie de Beauport
 Activités nautiques, sport, piétons, centre d'interprétation fluviale, etc.
 Complexe de Remblais
 Traitement des eaux usées, CMO, CMO
 Les nouvelles zones de design de la main
 Agriculture urbaine, centre public, parc, patrimoine cyclable et piéton



N. 09

LIAISON CITOYENNE

Liaison citoyenne se pose comme un grand projet d'aménagement des berges invitant marcheurs, coureurs, cyclistes, skieurs et toutes autres créatures à atteindre et vivre le fleuve de diverses manières. Le parcours proposé prend racine au parc du domaine Maizeret et ses alentours en s'annexant au réseau cyclable déjà établi. Désigné de manière universel, l'ensemble du trajet intègre et promouvoit différentes manières actives de vivre aux côtés du Saint-Laurent et de l'apprécier au quotidien.

Le rêve toutefois à demi-éveillé s'insère aux côtés de l'autoroute Dufferin-Montmorency et désenclave les quartiers en donnant un accès au fleuve grâce à un grand pont piéton, cyclable et skiabie. Celui-ci offre une longue traversée végétalisée et aménagée de manière à créer des carrefours de rencontres et des voies de déplacement plus rapides. L'observation du paysage et de la grande variété d'oiseaux

du site y est aussi possible grâce à l'installation de murs périphériques variant de hauteur; parfois haut pour couper du bruit des automobiles, parfois bas pour offrir le panorama.

En réponse à la montée des eaux prochaines, *Liaison citoyenne* intègre la construction d'un vaste mur de 4.75m longeant l'autoroute et permettant une protection des quartiers à risques d'inondations. L'ensemble des aménagements aux berges sont aussi conçus dans une logique d'adaptabilité aux différents niveaux d'eau attendus. La résilience sociale et écologique du projet au fil du temps serait, quant à elle, garantie grâce à l'auto-gestion du secteur par le conseil citoyen de Maizeret.



L'aménagement d'une zone de plateaux et d'escaliers atrium s'intègre au cœur de la baie et permet d'accueillir différents événements en ayant une vue sur l'ensemble du réseau d'activités.



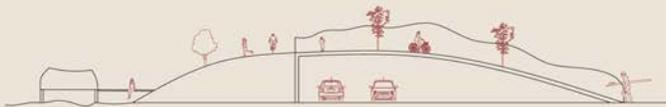
Une structure sur pilotis encadrée et dynamise la baignade du fleuve.



Quai location: Un quai de location permet aux citoyens de louer des embarcations et d'aller flûter sur le St-Laurent.



L'aménagement d'une zone de plateaux et d'escaliers atrium s'intègre au cœur de la baie et permet d'accueillir différents événements en ayant une vue sur l'ensemble du réseau d'activités.



— Piste cyclable et piétonnière